

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le 13 juillet 2021

ID : 083-218300507-20210708-2021_097-DE

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-097

| Membres | | |
|--|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39 | 39 | 39 |

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PÔLE ACTIVITÉS ADAPTÉES DE LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN ET LA GUICHET UNIQUE ET HANDICAP DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE DRAGUIGNAN

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 8 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ALAIN VIGIER à JEAN-YVES FORT, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENT :

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : **13 JUIL. 2021**

RAPPORTEUR : ALAIN HAINAUT

En 2014, la commune de Draguignan a créé le Pôle Activités Adaptées. Ce service a pour mission d'accompagner des enfants et jeunes en situation de handicap âgés de 6 à 18 ans dans le cadre d'activités éducatives sportives ou de loisirs au sein de structures ou actions municipales ainsi qu'au travers d'associations locales en milieu ordinaire ou adapté, selon les situations.

Depuis sa création, le Pôle Activités Adaptées accompagne des jeunes qui avancent dans l'âge et conservent un besoin de socialisation ou d'accès aux loisirs adaptés. Le Pôle Activité Adapté fait donc évoluer son projet en ouvrant son accompagnement aux jeunes âgés de 18 ans à 25 ans.

Parallèlement, en 2016, le CCAS de Draguignan a mis en place un Guichet Unique Social et Handicap.

Ce service s'adresse à tout public en situation de handicap et a pour missions :

- l'information et l'orientation de ce public ;
- l'accompagnement à l'ouverture de droits ;
- la proposition de plans d'aide personnalisés en articulant son intervention avec celle des services spécialisés en place ;
- la mise en relation avec les différents intervenants potentiels.

Le Pôle Activités Adaptées et le Guichet Unique Social et Handicap sont tous les deux en relation avec des jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation de handicap. Leurs missions respectives étant différentes mais complémentaires, il apparaît opportun de formaliser un partenariat afin que la Pôle Activités Adaptées puisse faire bénéficier des services délivrés par le Guichet Unique Social et Handicap aux jeunes adultes fréquentant ses activités et inversement.

À cet effet, une convention de partenariat, jointe en annexe, précise les missions respectives du Pôle Activités Adaptées de la commune de Draguignan et du Guichet Unique Social et Handicap du CCAS de Draguignan, ainsi que les engagements de chacun pour travailler en partenariat au bénéfice des jeunes Dracénois âgés de 18 à 25 ans en situation de handicap.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, entre le Pôle Activités Adaptées de la commune de Draguignan et le Guichet Unique Social et Handicap du Centre Communal d'Action Social de Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur